

## MANDAT DE DÉSIGNATION D'UNE PLATEFORME AGRÉÉE

Mandat régulier au sens à la Réforme de la Facturation Electronique introduite par la loi n°2022-1157 de finances rectificatives pour 2022, instaurant la facture électronique obligatoire.

**REFERENCE UNIQUE DU MANDAT**

NOM de la CUMA ou GE :

Adresse :

### IDENTIFICATION DU MANDANT

Je soussigné(e) :

Représentant légal de la société :

- Raison sociale :

- Numéro SIREN :

- Siège social :

Donne pouvoir au cabinet d'expertise comptable désigné ci-après

### IDENTIFICATION DU MANDATAIRE

- Raison sociale :

CUMA AGC CENTRE OUEST

- Numéro SIREN : 492572789

- Siège social :

2133 route de Chauvigny

MIGNALOUX BEAUVOIR

86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

**OBJET DU MANDAT :** Pour accomplir en mon nom et pour mon compte la mission suivante (la "Mission") :

La sélection et la désignation, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire, d'une Plateforme Agréée (PA) au sens de l'Article 289 bis du CGI, dont le rôle est l'émission, la transmission et la réception de factures électroniques et la transmission des données de facturation à l'administration fiscale (e-invoicing) et la transmission de données de transaction et de paiement à l'administration fiscale (e-reporting).

Le présent Mandat inclut toutes les démarches administratives liées à la Mission auprès des autorités compétentes et des prestataires impliqués dans la mise en œuvre de la Mission, y compris la signature d'un formulaire formalisant mon accord formel et sa transmission à toute administration ou autorité compétente, et permettant l'actualisation par la PA désignée de la ligne d'Annuaire relative au SIREN du mandant.

Le Mandataire s'engage à informer le Mandant de l'avancement des démarches effectuées dans le cadre de ce mandat.

Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire toutes les informations nécessaires à l'exécution de ce mandat.

Le présent Mandat s'inscrit dans le cadre de la lettre de mission conclue entre le mandataire et le mandant.

Les Parties conviennent expressément que le Mandat entre en vigueur à compter du 01/01/2026 pour la même durée que la mission principale confiée au Mandataire. Il peut être révoqué à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les représentants des deux parties déclarent avoir la capacité de contracter et que leur consentement respectif est libre et éclairé au moment de la signature.

Date et lieu de signature :

Signature du représentant du Mandant :

Signature du représentant du Mandataire :



Alexandre JUCQUOIS – Expert-Comptable